

ABONNEMENT

SAUMUR:  
En an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste:  
En an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

# L'ECHO SAUMUROIS

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 JUIN

## LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Les ministres ayant beaucoup voyagé depuis quelque temps et le conseil n'ayant pu, par suite, se réunir, il ne faut pas trop s'étonner du retard apporté à la désignation du chef d'état-major général de l'armée.

Cependant cette nomination est impatiemment attendue par tous les patriotes éclairés. Nous savons bien que la presse intransigeante prétend diriger le choix du ministre et lui imposer ses préférences.

Mais nous sommes persuadés que M. de Freycinet tiendra à faire honneur à l'engagement d'honneur qu'il a pris et que, fort de l'avis provoqué par lui-même du conseil supérieur de guerre, fort aussi de l'assentiment de la partie de l'opinion qui ne se préoccupe que de l'intérêt supérieur de la défense nationale, il finira par faire partager sa conviction à ses collègues.

On les paroles ne signifient rien, ou M. Floquet lui-même a reconnu dans son discours de Marseille qu'il était grand temps de combler cette lacune de la défense nationale.

« Jamais, a-t-il dit, une raison politique n'a été pour des républicains sincères le motif déterminant pour amener au commandement ou pour en éloigner les généraux qui étaient dignes de servir la patrie et qui avaient des qualités pour la défendre. »

Ce langage ne prête à aucune équivoque et les comptes rendus officiels nous apprennent qu'il a été souligné par de longs applaudissements.

Il n'y a pas de raison pour que le président du conseil ne conforme pas ses actes à ses paroles et cela sans différer davantage.

Par le temps qui court, et quand il s'agit d'une œuvre aussi capitale que la préparation de la défense du pays, toute tergiversation est plus qu'une faute: c'est un danger.

## L'INSTITUT ET LE DUC D'AUMALE

Les membres délégués de la commission administrative de l'Institut, MM. Pasteur, Delisle, Jules Simon, Wallon, Barthélémy-Saint-Hilaire, Bertrand, H. de La Borde, Camille Doucet, Léon Aucocq, Deloche, Xavier Marmier, Camille Roussel, Becquerel, Bailly, Frémy, Charles Garnier, ont été reçus hier matin par M. Floquet.

Cette délégation venait demander au président du conseil de faire rapporter le décret qui interdit au duc d'Aumale le territoire de la République.

M. Floquet a déclaré aux délégués qu'il soumettrait leur demande au conseil des ministres.

## L'INCIDENT DE FRIBOURG

On lit dans le National Zeitung de Berlin:

« Plusieurs feuilles annoncent qu'un Français, qui se trouvait à la gare de Fribourg-en-Brigau, a été insulté par un groupe d'étudiants sans aucun motif. L'affaire se trouve maintenant entre les mains du tribunal universitaire. Nous espérons que nous recevons bientôt des nouvelles exactes et que, s'il y a lieu, les étudiants allemands seront sévèrement punis. »

Fribourg-en-Brigau est précisément le lieu d'origine des étudiants allemands qui se plaignaient d'avoir été insultés à Belfort au mois d'avril dernier, et qui, ne se prévalant pas satisfaits de la condamnation prononcée contre les tapageurs par le tribunal de police correctionnelle français, réclament encore on ne sait quelle indemnité en argent.

## CANAL DE PANAMA

Toute la presse s'occupe actuellement de la souscription d'obligations à lots du Canal de Panama qui sera ouverte et close mardi prochain 26 juin.

Cette souscription n'est rien moins qu'un véritable événement pour l'épargne française. Dans leurs discours à la Chambre haute, MM. Bozérian, sénateur du Loir-et-Cher, Denormandie,

sénateur élu par l'Assemblée nationale, Béral, sénateur du Lot, de Sal, sénateur de la Corrèze, Léon Renault, sénateur des Alpes-Maritimes, se sont montrés partisans convaincus de la vaste entreprise du Canal de Panama, qui sera une des gloires de notre époque et un grand honneur pour les souscripteurs français.

Voici quelques extraits des paroles prononcées par M. le sénateur Bozérian:

**ACHÈVEMENT DU CANAL.** — « Partout, disait l'amiral Cooper, les magasins renferment de grands approvisionnements, de telle sorte que l'ouvrage, une fois en train, ne sera pas arrêté faute du nécessaire; ces approvisionnements, qui feront face à tous les besoins, me semblent avoir été faits d'une façon très judicieuse, et dans un esprit de libéralité envers ceux qui travailleront au Canal. On a dit que le travail était retardé parce qu'on s'arrêtait inutilement à des détails et qu'on prévoyait toutes les éventualités qui pourraient se présenter. Mais le soin avec lequel on se prépare à cette grande entreprise contribuera, plus que toute autre chose, à fortifier ma conviction que le Canal s'achèvera. »

**CONDITIONS DU TRAVAIL.** — « Il ne s'agit pas d'expériences à faire: elles ont été faites; on ne s'aventure pas dans l'inconnu: on marche sur le terrain de la pratique; on ne saurait douter de la réalisation de ces conceptions, qui ont été déjà réalisées. »

**CARACTÈRE DE L'ENTREPRISE.** — « Tout ce qu'on peut exiger des partisans de la loi, c'est leur croyance au caractère sérieux de l'entreprise, c'est leur conviction qu'on ne se trouve pas, comme cela a été dit et écrit, devant une de ces entreprises dont la réalisation serait certainement impossible. »

« Or, la majorité de la Commission a cette croyance; elle a cette conviction. »

**BIENVEILLANCE DES POUVOIRS PUBLICS.** — « Deux nouvelles années de courageux efforts ont augmenté les titres de la Compagnie à cette bienveillance. »

**RUSSITE DE L'ŒUVRE.** — « Grâce aux ressources que l'autorisation d'émettre des obligations à lots lui permettra de se procurer, la Compagnie espère atteindre enfin le but de ses persévérants efforts. »

« Votre commission salue cette espérance et l'accompagne du vif désir d'en voir la prochaine et définitive réalisation. »

**ADVERSAIRES.** — « Le langage tenu par les adversaires du Canal de Suez fut identique à celui que tiennent aujourd'hui les adversaires du Canal de Panama. Beaucoup, parmi ces derniers, ont le mérite de la mémoire; ils n'ont pas le mérite de l'invention. »

**SUCCÈS DE SUEZ PAR LES OBLIGATIONS À LOTS.** — « En dépit des efforts tentés en 1868 par les adversaires du Canal de Suez, malgré leurs présages découra-

geants et leurs prédictions pessimistes, la Compagnie de ce Canal a obtenu l'autorisation qu'elle sollicitait. »

« Cette autorisation a été le salut de l'œuvre; ce salut a été la récompense de ceux qui y étaient demeurés intrépidement fidèles. »

**POUR PANAMA COMME POUR SUEZ.** — « Il s'agit d'une entreprise française à tant d'égards, d'une entreprise créée par un Français, avec des capitaux français, avec des ingénieurs français, d'une entreprise internationale, intéressante, non pas seulement la France, mais l'Europe et le monde entier, d'une entreprise, enfin, dont la réussite a été pour notre patrie un nouveau titre d'honneur et de gloire. »

« L'entreprise de Panama n'est ni moins française, ni moins grande, ni moins glorieuse. »

« Ses auteurs, qui sont également ceux de l'entreprise de Suez, vous demandent l'appui qu'il y a vingt ans ils ont obtenu de vos devanciers. »

« Au nom de ce passé, au nom de l'avenir, nous vous demandons de le leur accorder. »

**CONSÉQUENCES DE L'ABANDON DE L'ŒUVRE.** — « En résumé, disait M. Rousseau, j'estime que le percement de l'Isthme de Panama est une œuvre possible et qu'elle est engagée aujourd'hui à un point où on ne saurait l'abandonner. Cet abandon, en effet, serait un véritable désastre, non-seulement pour les actionnaires de la Compagnie, qui sont presque tous Français, mais pour l'influence française elle-même dans toute l'Amérique. »

**DANGER D'UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE.** — « Il ne me paraît pas douteux, disait M. Rousseau, que, si l'affaire s'abandonnait entre les mains de la Compagnie française, elle serait immédiatement reprise par une Compagnie étrangère désireuse de ne pas laisser perdre le fruit des énormes sacrifices déjà faits et les résultats obtenus. »

## LA SITUATION AU TONKIN

(Extrait de la France militaire)

Nous avons toujours été, dans ce journal, les ennemis déclarés de l'expansion coloniale à outrance.

C'est avec un cruel serrement de cœur que nous avons vu notre flotte s'user inutilement dans l'Extrême-Orient, des centaines de millions s'engouffrer dans l'expédition du Tonkin, des milliers d'hommes tomber dans les rizières, lorsque toutes ces ressources pouvaient être mieux employées pour augmenter les effectifs de la métropole ou aider au développement de la colonisation en Algérie.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA BARQUE ROUGE

Par CH. SAINT-MARTIN

### CHAPITRE IV

#### La fuite

Louis sentit un frisson lui courir par tout le corps.

Il connaissait Raimbault mieux que personne, et depuis longtemps il avait eu les confidences de MM. Marival et il savait que le jeune homme était capable de tout pour assurer sa vengeance ou servir ses intérêts.

Il se hâta de faire une dernière question.

— Sont-ils seuls? demanda-t-il.

— Oui, à moins que d'autres personnes soient dans la tente rouge du bateau.

Le jeune homme sentit ses jambes trembler à nouveau sous lui. Tant d'émotions, tant d'épreuves l'épuisaient. Mais il était vigoureux et sa nature énergique reprit vite le dessus.

— Charlot, dit-il, attache l'amarre à l'avant, et vous, messieurs, embarquez vite. Nous n'avons pas une minute à perdre si nous voulons rejoindre

M<sup>lle</sup> Rosa et retrouver ma mère et ma fiancée. Nous causerons en ramant.

— Nous aurons à causer, en effet, dit Beaudrillard en entrant dans la barque. Vous avez, mon ami, ou plutôt vous aurez bientôt en Raimbault Marinval un singulier beau-frère. Ses procédés sont bizarres et peu honorés.

— Quand ils ne sont pas criminels, murmura sourdement Louis Duparc.

Tout à coup Beaudrillard jeta un cri en regardant le jeune homme.

— Vous êtes mouillé des pieds à la tête, mon ami. Vous êtes donc tombé à l'eau?

— Oui, j'ai failli me noyer, et voilà mon sauveur. C'est Charlot.

Beaudrillard savait être grave et même solennel à certaines heures. Il s'avança gravement vers l'enfant.

— Mon petit Furet, dit-il en lui serrant la main à la briser, à dater de ce jour, Symphorien Beaudrillard sera ton ami. Tu m'entends!

— Oui, monsieur Symphorien, et je vous remercie. Je n'ai fait que mon devoir en secourant M. Louis.

Un instant après, Lheureux était assis à l'avant, tout pensif et troublé dans son optimisme, Beaudrillard était près de Louis Duparc, ramant avec le jeune homme, et le Furet avait repris sa place au gouvernail.

Bientôt, sous la vigoureuse impulsion de Beaudrillard, qui était d'une force et d'une adresse peu communes, sous une apparence de recherche extérieure; le bateau filait comme une flèche, avec le courant, vers la vallée, au-dessus des moissons ravagées et des champs bouleversés, dans la direction qui avait été prise par la Barque rouge de Raimbault Marinval.

Louis se demandait déjà si sa mère ou sa fiancée n'étaient pas dans ce bateau, sous la tente, avec M<sup>lle</sup> Rosa.

Mais comment Raimbault était-il apparu au milieu de l'inondation, le jour même où devait se faire ce mariage dont on avait voulu l'écartier? Et pourquoi avait-il pris dans son bateau M<sup>lle</sup> Rosa seule, sans prendre en même temps MM. Beaudrillard et Lheureux?

Louis retournait confusément toutes ces pensées dans sa tête, lorsque Beaudrillard, devant ses préoccupations, lui raconta ce qui s'était passé.

### CHAPITRE V

#### Le crime de Raimbault

Lorsque Raimbault Marinval eut quitté l'étude de maître Ducorail en emportant dans sa poche l'acte de donation consenti le matin même, par sa tante au profit de sa sœur, il se dirigea rapidement vers la partie basse du village des Sablons.

Il avait hâte d'amener sa barque en rase cam-

pagne pour lire enfin ce contrat, dont on le menaçait depuis tant d'années et dont il croyait pouvoir entraver l'exécution.

Une seule pensée troublait sa joie: après l'inondation, M<sup>lle</sup> Rosa ferait une autre donation et le déshériterait à nouveau.

Mais Raimbault ne se préoccupait jamais de l'avenir, surtout lorsque le présent lui souriait.

— A d'autres maux, d'autres remèdes, pensait-il. Nous verrons plus tard ce que nous devons faire. La vieille ne vivra pas toujours!

Et sans souci des cris des inondés qui l'appelaient de toutes parts pour les sauver, le jeune homme passait comme un spectre au milieu du village.

On ne le connaissait plus aux Sablons. Sa barbe noire cachait tous ses traits et lui donnait un air farouche; et tous ceux près desquels il passait sans les secourir et qu'il laissait exposés à la mort lui criaient comme à la Chapelle:

— Misérable!

Mais Raimbault ne les entendait pas. C'est ainsi qu'une passion en amène d'autres qui concourent à son assouvissement, et que l'amour désordonné de la richesse traîne après soi tous les vices et tous les crimes. C'est un engrenage auquel l'homme n'échappe jamais, s'il ne se corrige de bonne heure et s'il n'éclouffe en lui ses mauvais penchants.





Etude de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.

**EXTRAIT De jugement de Divorce.**

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 19 avril 1888, enregistré, au profit de M<sup>m</sup>e Eugénie PASQUIER, épouse du sieur Ferdinand ANDRÉ, ouvrier boulanger, domiciliée de droit à Saumur, mais résidant de fait à Angers, rue Saint-Samson, n° 31,

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du Bureau de Saumur en date du 10 février 1886 ».

Il appert que ladite dame André a été déclarée divorcée d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué sousigné.

Saumur, le 21 juin 1888.

**LECOY.**

Etude de M<sup>e</sup> DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

**A VENDRE**

A l'amiable,

**DEUX MAISONS**

Avec Jardins

Et un petit morceau de Terre,

Situés au bourg de la commune de Saint-Clément-des-Levées.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. RENARD, ancien notaire, 8, rue des Roires, à Saumur, soit à M<sup>e</sup> DEGRETZ, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

**A LOUER**

Pour la Toussaint prochaine,

UNE

**MAISON**

Avec Jardin clos de murs

Contenant environ 20 ares,

ECURIE, REMISES ET SERVITUDES,

Située au bourg des Rosiers-sur-Loire, avec vue sur la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A l'amiable

1<sup>re</sup>. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine ;

2<sup>me</sup>. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

3<sup>me</sup>. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune. Ces immeubles appartiennent à M<sup>m</sup>e LECLORENÇON et à ses enfants.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTHER, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre prochain,

**UNE FERME**, située à Beaulieu, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs ;

Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu ;

Exploités actuellement par M. DEXMIR.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTHER.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11.

Prix très avantageux.

Saumur, imp. P. GODET.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE

DE

**PANAMA**

PRÉSIDENT-DIRECTEUR: M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions  
Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836,  
par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'État

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots ÉMISES A 360 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 1<sup>er</sup> Décembre et 1<sup>er</sup> Juin de chaque année

REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans.

**TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE**

6 Tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — 1<sup>er</sup> Tirage le 16 Août 1888.

3 lots de 500,000 fr. — 3 lots de 250,000 fr. — 6 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Octobre.		15 Décembre.		15 Février.		15 Avril.		15 Juin.	
	Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000	2 lots de	10,000 20,000
5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000	5 —	2,000 10,000
50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000	50 —	1,000 50,000

Par an : 366 lots s'élevant à Fr. 3,390,000.

4 Tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement

2 lots de 500,000 fr. — 2 lots de 250,000 fr. — 4 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Novembre.		15 Février.		15 Mai.	
	Francs.		Francs.		Francs.		Francs.
1 lot de.....	500,000	1 lot de.....	250,000	1 lot de.....	500,000	1 lot de.....	250,000
1 — .....	100,000	1 — .....	100,000	1 — .....	100,000	1 — .....	100,000
1 — .....	10,000	1 — .....	10,000	1 — .....	10,000	1 — .....	10,000
1 — .....	5,000	1 — .....	5,000	1 — .....	5,000	1 — .....	5,000
5 lots de.....	2,000 10,000	5 lots de.....	2,000 10,000	5 lots de.....	2,000 10,000	5 lots de.....	2,000 10,000
50 — .....	1,000 50,000	50 — .....	1,000 50,000	50 — .....	1,000 50,000	50 — .....	1,000 50,000

Par an : 236 lots s'élevant à Fr. 2,200,000

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage. Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément aux termes ci-après de la loi du 8 Juin 1888 (art 1<sup>er</sup>, paragraphe 4) :

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

**Prix d'Émission payable comme suit :**

1 <sup>er</sup> Versement	20 fr. en souscrivant	20 fr.
2 —	40 fr. à la répartition (du 5 au 10 juillet 1888)	40
3 —	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an.	59 84
4 —	60 fr. du 5 au 10 Novembre 1888	59 19
5 —	45 fr. du 5 au 10 Février 1889	43 14
6 —	45 fr. du 5 au 10 Mai 1889	43 10
7 —	45 fr. du 5 au 10 Août 1889	43 60
7 —	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an jusqu'au 1 <sup>er</sup> Décembre 1889	41 19
	Total	349 34

SOMME ENTÉE A TITRE  
Timbre compris.

**La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888**

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
- Au Comptoir d'achat de Paris, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.
- A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 3, rue Saint-Georges.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger

**A VENDRE**

Au Comptant  
Fûts, vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :  
Vins blancs des Côtesaux à 80 et 100 francs la barrique ;  
Vin rouge nouveau à 80 fr. ;  
Vin rouge supérieur à 100 francs ;  
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.  
Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

**AVIS M. NEVEU Raphaël**, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de fûts vides à des prix avantageux.

QUINCAILLERIE  
**ROLLAND Frères**  
5, rue d'Orléans  
**SAUMUR**

Soufflets à vignes, Lavergne et autres systèmes. Fils de fer galvanisés pour la vigne. Pulvérisateurs Ponce-Bernardi, Japy et Delord. Faux brevetées sans côte, nouveau modèle.

**M. A. GAUDIN** fleuriste, quai du Marronnier, prévient sa clientèle qu'il vient d'ouvrir un magasin de bouquets et fleurs en pots, rue du Portail-Louis, n° 10.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration.  
S'adresser au bureau du journal.

VERITABLE  
**EXTRAIT DE VIANDE**  
**LIEBIG**

PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES  
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales  
Hors concours depuis 1885  
SE MÉFIER DES IMITATIONS  
Exiger la signat. du Docteur J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette  
Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

M<sup>lle</sup> **BLIARD** prévient les dames qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin elle a pris la suite d'affaires de M<sup>m</sup>e FARGEAU, couturière. Grand'Rue, n° 75, dont elle était première ouvrière.

**A VENDRE**  
8 Wagons à bascule :  
300 mètres de rail Decauville, voie de 40 centimètres.  
S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UN JEUNE HOMME de 13 ans demande place.  
S'adresser au bureau du journal.